

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PUD

RISQUES



Toutes les habitations, les infrastructures et la biodiversité, installées dans une zone recensée sont soumis à un fort risque de feux de forêts.



Les zones inondables avec des aléas forts à très forts concernent la Rivière Dumbéa et les 2 affluents de la Nondoué et Couvelée.



Le grand barrage est soumis à risque fort à très fort de rupture de barrage générant une onde de submersion autour de la rivière.



116 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont en service sur Dumbéa pouvant générer des risques d'incendies et de pollutions de l'air, du sol et des eaux

ENJEUX

★★★
Fort

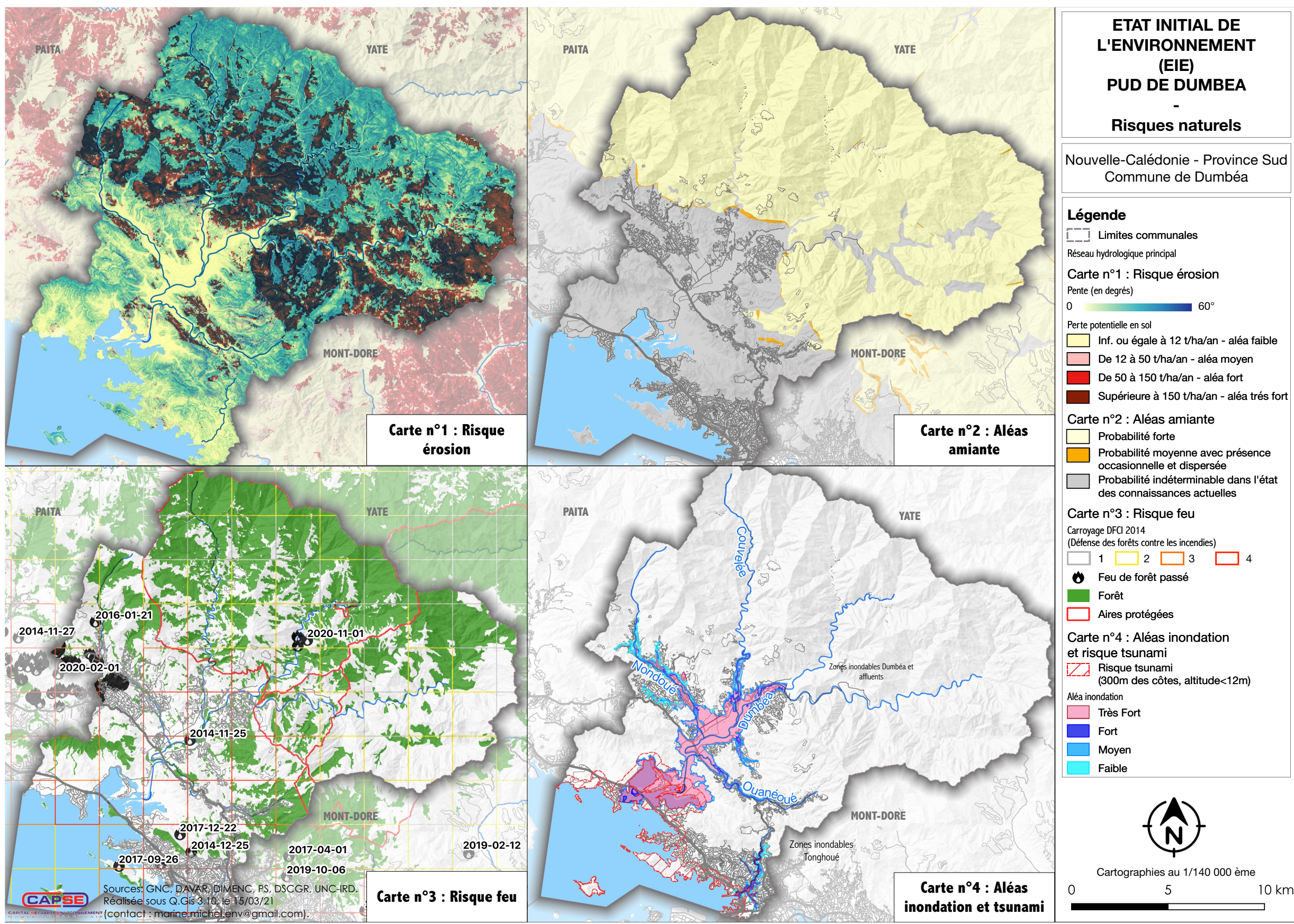
- Réduction du risque de rupture de barrage
- Limitation des risques liés aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ainsi que les nuisances affiliées

★★☆
Moyen

- Limitation des risques et nuisances affiliés à la RT1
- Préservation et restauration des écosystèmes (EIP) qui participent activement à limiter les fortes chaleurs

☆☆☆
Faible

- Protection des populations par rapport aux zones à risque liées aux maladies infectieuses
- Confortement de la surveillance des risques d'épizooties et de problématique liées à l'eau potable



LES RISQUES NATURELS DE DUMBÉA TOUCHENT TOUTE LA COMMUNE AVEC DES INTENSITÉS DIFFÉRENTES EN FONCTION DES ZONES ET DES TYPES DE RISQUES.

Le risque majeur de feux de forêts est présent en saison chaude et sèche surtout sur les reliefs végétalisés. Même si les impacts sur la biodiversité, les habitations, les infrastructures essentielles comme le barrage, y sont plus graves, tout Dumbéa est touché.

Trois autres risques impactent fortement la commune notamment quand ils se cumulent lors de cyclones. Il s'agit des inondations, des fortes pluies et orages, et des vents forts. Les risques de mouvement de terrain, d'érosion et d'amiante sont liés et à prendre en compte. Ils touchent des zones similaires (Koghis, Nondoué, les massifs). Ils sont des facteurs aggravant pour les risques principaux de feux de forêts et d'inondation ns.

La foudre et les séismes sont négligeables à l'échelle du territoire tout comme les risques de fortes houles et de courants liés à la baie protégée de la Dumbéa.

La simultanéité de plusieurs risques augmente la gravité des impacts potentiels sur les biens, les personnes et la nature.

IMPACTS DU PROJET DE VILLE

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION PRÉVUES PAR LE PUD

INCIDENCE 15 : Imperméabilisation des sols pouvant engendrer des pressions sur les milieux aquatiques et aggraver les risques d'inondation et de submersion existants

▶▶ **E** : Eviter l'imperméabilisation des sols pour garantir la maîtrise quantitative et qualitative des ruissellements.

R : Infiltrer et déconnecter les eaux pluviales des réseaux. Favoriser les revêtements poreux.

C : Compenser les surfaces imperméabilisées, limiter les rejets pluviaux vers l'aval, restituer au milieu naturel et en dernier recours au réseau public.

INCIDENCE 16 : Densification de zones (Nouré, centralité Apogoti et ZAC Panda) soumises à risques de montée des eaux

▶▶ **E** : Littoral (hors ZAC) encadré par des zones naturelles protégées et de loisirs et tourisme sauf au niveau de Nouré.

R : Niveau habitable le plus bas de toute construction située à 60 cm de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

INCIDENCE 17 : Densification de secteurs proches de zones à risque (mouvement de terrain, éboulement, érosion)

▶▶ **E** : Interdiction de construire dans les zones à risques géotechniques sans justifications techniques détaillées

R : Terrassements et talus limités au nécessaire pour préserver la topographie et le fonctionnement des bassins versants

C : Talus et banquettes aménagés et végétalisés pour masquer les déblais-remblais et limiter l'érosion.

INCIDENCE 18 : Densification potentielle à proximité d'ICPE à déclaration et à haut risque chronique pouvant générer des pollutions et ou des départs de feux

▶▶ **E** : Aucune évolution des zones directement riveraines aux ICPE recensées.

R : Obligation d'autorisation communale pour déverser les eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement.

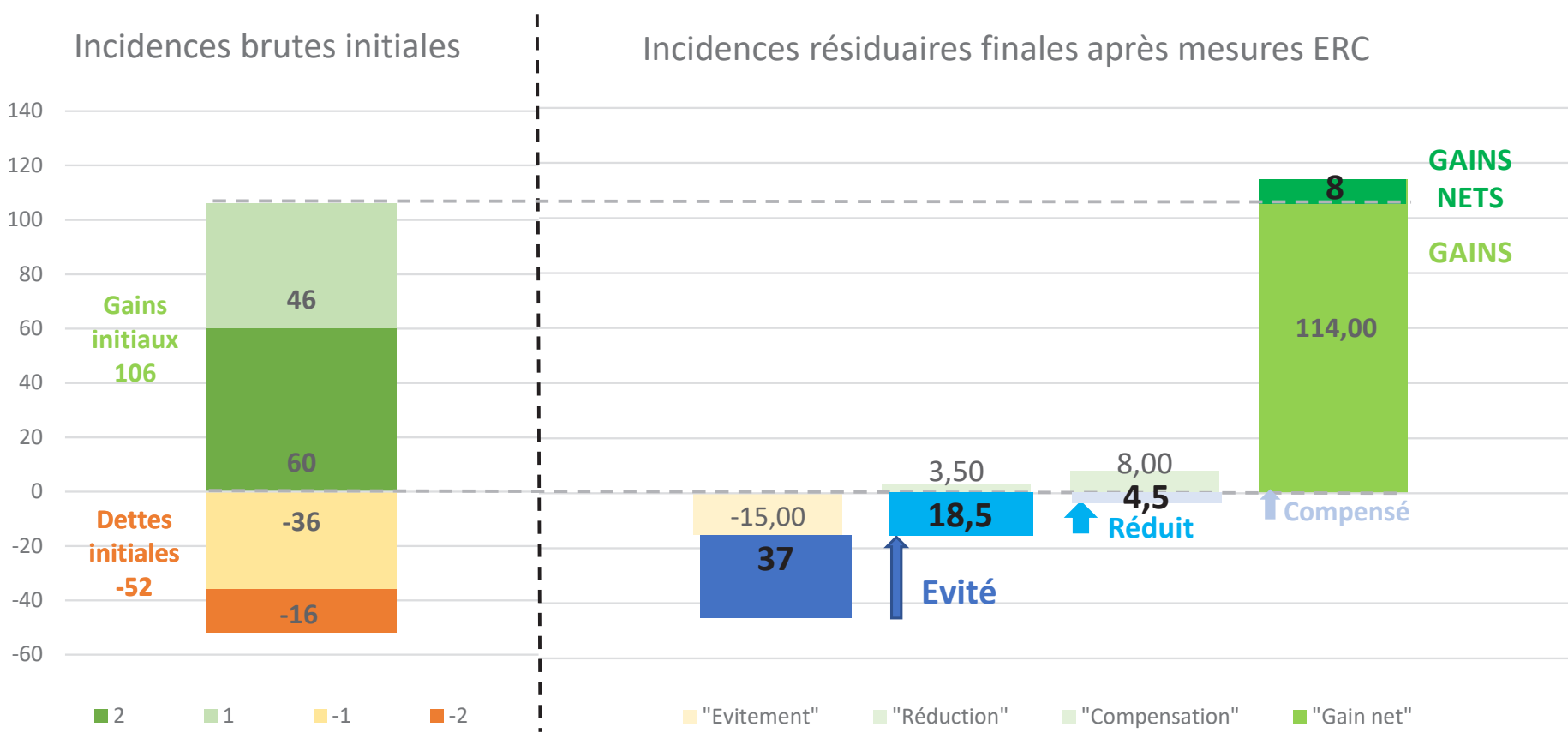
C : Espaces libres entre les constructions à aménager en espaces verts. Espaces de transition à créer entre le milieu urbain et la trame verte et bleue.

INCIDENCE 19 : Augmentation de la fréquentation touristique pouvant augmenter les risques de feux de forêts

▶▶ **E** : Droits à construire contraints dans les zones à risque en cohérence avec le plan de prévention des feux de forêts, le plan communal de sauvegarde et les directives de la DSCGR.

R : Occupation des sols limitée dans les zones naturelles protégées, de loisirs et tourisme et urbaines de loisirs et tourisme.

BILAN



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'artificialisation des sols
- Volume de rétention et/ou de stockage des eaux pluviales
- Définition des aléas liés au risque de mouvement de terrain et d'éboulement
- Définition des aléas liés au risque de montée des eaux et vulnérabilité du littoral
- Evolutions et causes des départs de feu